

La jeunesse au tribunal international de Monsanto

27 octobre 2016 par [Cassandra Charrier Témoignages](#) 44 visites

Article initialement publié sur le site de [Newsyoung.fr](#) – « Le Tribunal International de Monsanto, ou la revanche de la société civile sur l'impunité du géant de l'agro-chimie »

Il y a une dizaine de jours avait lieu, dans le silence médiatique le plus complet, le Tribunal civil international de Monsanto à La Haye (Pays-Bas). Cora et Lois, deux étudiant-e-s en double cursus à Sciences Po/Université Pierre et Marie Curie (et membres du REFEDD), s'y sont rendus et ont tenu à livrer leur ressenti sur ce procès très attendu du géant de l'agro-chimie.

Dimanche, 7:30 du matin. Le réveil sonne et une lueur faible filtre à travers les rideaux sales de notre AirB&B crasseux du sud de La Haye, Pays-Bas. Après une belle soirée passée à découvrir la ville de nuit, ses bars, ses bières et son quartier chinois, on a du mal à se lever, mais pourtant la journée s'annonce palpitante.



Loïs et Cora, en forme pour ce début de journée !

Nous sommes une étudiante et un étudiant en double diplôme à l'Université Pierre et Marie Curie et Sciences Po Paris, alors entre le stress des exams et des exposés à n'en plus finir, nous avons décidé de nous ressourcer le temps d'un week-end et d'assister à l'Histoire. Pour la première fois, nous avons la possibilité d'y prendre part. **Le 14, 15 et 16 octobre a lieu le Tribunal Civil International de Monsanto, le premier du genre, où d'innombrables acteurs de la société civile ont décidé de s'unir dans une lutte commune, celle d'envisager un avenir commun respectant à la fois les droits humains et le respect de notre environnement.** L'interdépendance qui peut exister entre ces deux objectifs est mise en exergue à la fois par le Tribunal International et l'Assemblée des Peuples (forum de discussion composé d'intervenants reconnus et venant du monde entier) qui se déroule parallèlement pour envisager des solutions aux problèmes engendrés par le modèle agricole industriel.



Nous nous mettons donc en route et arrivons à l'[Institute of Social Studies](#), où se déroule le procès. Entre des cafés et un petit gâteau végane, nous faisons la connaissance d'étudiant-e-s de Sciences Po Rennes, qui ont largement contribué à l'organisation de l'événement. Enfin nous nous installons dans le tribunal, face à nous siègent cinq juges qui ont voué leur carrière à défendre les droits de l'Homme, autour de nous s'activent de nombreux membres de la société civile proches de ces combats.

Le décor est stupéfiant, on ne peut s'empêcher de remarquer le dépassement des limites matérielles par l'ambition internationale de ce procès.

Les témoignages accablants des paysans

« La parole est à Pedro Pablo Mutumbajoy, fermier de Colombie ». Le paysan s'avance, voûté, sur lui semblent peser des années de souffrance mais il saisit dignement le micro. Il raconte le combat de son gouvernement contre les FARC (Les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie), qui consistait entre autre à pulvériser par hélicoptère du glyphosate – molécule qui entre dans la composition du RoundUp, pesticide le plus vendu au monde – sur les plantations de coca, source importante de financement de l'organisation révolutionnaire. L'objectif est atteint, il est même surpassé. Pablo nous raconte l'ampleur des dégâts : les autres cultures vivrières sont détruites, les cours d'eau sont contaminés, la faune est donc malade et la population peine à survivre. Selon Pablo, [depuis 2001, le gouvernement a reçu plus de 17 000 plaintes, dont 96% ont été refusées](#). Pourtant, l'Equateur, pays voisin affecté lui aussi par les épandages, a obtenu 15 millions de dollars de dédommagements après une procédure à la Cour Pénale Internationale. Sa demande finale : à quand le dédommagement des victimes colombiennes ?

« La parole est à Paul François, agriculteur français ». Son assurance contraste avec son prédécesseur. Il a longtemps cru au discours de Monsanto : « nous sommes ensemble, protégeons la terre, nous sommes à vos côtés ». Malgré le sentiment que la chimie appauvrisse son sol, il y voyait une amélioration de ses conditions de travail jusqu'au moment où il inhale par accident des vapeurs du LASSO, herbicide utilisé dans la monoculture de maïs interdit depuis 2007 en France. C'est alors qu'il est confronté à la toxicité extrême du produit puis à l'attitude butée de Monsanto. Après une série de comas profonds, il entame une procédure judiciaire à son encontre. Malgré la causalité évidente entre le produit et son état de santé, il lui est tout de même très difficile de gagner son procès. Les coûts engagés s'approchent de 40 000 euros et Monsanto joue la stratégie de l'usure en faisant traîner à outrance la procédure dans l'espoir de l'abandon des poursuites.

Les témoignages hallucinants des scientifiques

« La parole est à Nicolas Defarge, chercheur en biologie ». Le chercheur prend alors la parole avec véhémence. Il dénonce la pire diffamation que l'on peut subir en tant que scientifique : l'accusation de fraude. Malgré un très solide bagage académique⁵, une étude rigoureuse publiée dans la prestigieuse revue scientifique *Food and Chemical Toxicology*, il est jeté sous l'opprobre du public par le jeu marionnettiste de Monsanto au travers de son activité lobbyiste. L'étude menée par Gilles-Eric Séralini porte sur l'OGM NK603 et le RoundUp, deux produits phares de Monsanto. Mais en dépit de la qualité de leurs travaux, il reste bien difficile de continuer à travailler sans financements, ceux-ci s'asséchant suite à la controverse. Malgré toutes les critiques assénées à l'encontre de leurs travaux, il semblerait que l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) atteste de la dangerosité du glyphosate en le classant comme « cancérigène probable » (CAT 2A). Seul les organismes de régulation comme l'EFSA (Autorité Européenne de la Sécurité des Aliments) négligent la production scientifique pour privilégier les conclusions des contrôles effectués par les entreprises propriétaires du produit qui elles-mêmes ne sont pas vérifiées par les pairs scientifiques. Enfin Nicolas met en évidence la négligence de la dangerosité des autres produits du RoundUp, certains seraient jusqu'à 1000 fois plus toxiques selon ses travaux.

Le témoignage de Claire Robinson, rédactrice en chef de *GMwatch.org*, donne d'autres perspectives à

l'état de corruption de la production scientifique. Bruce Chassy, leader de la campagne de diffamation contre Séralini, a reçu 57 000 dollars de Monsanto. Cette campagne médiatique et politique a été un succès et l'arrivée de Richard. E. Goodman, ancien employé de Monsanto et proche des lobbies agro-alimentaires, au comité éditorial de *Food and Chemical Toxicology* est le coup de pouce suffisant pour dépublier l'article de Séralini.

Enfin la pause de midi, l'esprit embourbé par tant de révélations accablantes sur les pratiques de Monsanto, nous quittons nos sièges hagards en direction des paniers repas (véganes, bios et équitables... bien entendu). Petite sieste dans la voiture pour repartir vers de nouvelles aventures l'après midi !



Les plaidoiries véhémentes des avocats

Le plaidoyer de William Bourdon nous a particulièrement marqué-e-s. **Il est connu notamment pour avoir défendu les victimes vietnamiennes de l'Agent Orange, arme chimique produite par Monsanto utilisée pendant la guerre du Vietnam (1962-1975).** Il annonce l'objectif de ce tribunal : faire jurisprudence. Selon lui, le droit à l'information est bafoué, et cela explique les exactions dont nous avons été témoins lors de ce tribunal. Il dénonce la corruption généralisée des organismes de réglementations, de la sphère publique et de la production scientifique.

L'effusion des arguments juridiques qu'il énonce donne le tournis. Il semblerait en effet que les actions de Monsanto transgressent de nombreux textes. La force de ses convictions se ressent dans ses propos, l'auditoire est happé par son éloquence.

[Ils] ne commettent pas de crime contre l'humanité, mais des crimes d'inhumanité.

Les juges se demandent si les instruments juridiques sont assez contraignants pour être effectifs, mais Maître Bourdon répond qu'à la lumière du XX^{ème} siècle, le droit coutumier et le droit mou ont éclairé l'évolution du droit opposable.

Le droit mou peut fabriquer du droit dur.



La conclusion de la Présidente du Tribunal

Françoise Tulkens, ancienne vice-présidente de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, clôt la journée sur un discours empreint à la fois de gravité et d'espérance. **L'objectif de ce tribunal est bien de dire le Droit, et en conséquence d'apporter à l'édifice juridique pour qu'il s'adapte à la société dont**

il prétend définir les normes. Aujourd'hui, il est de première importance d'intégrer un tout nouveau crime au Statut de Rome : l'écocide, qui consiste en la destruction massive de l'environnement entraînant durablement des altérations aux biens communs et aux écosystèmes dont dépendent certaines communautés. Ainsi, la Cour Pénale Internationale sera munie des outils nécessaires pour tenir Monsanto responsable des crimes perpétrés. La décision finale est attendue mi-décembre, « ni trop tôt, ni trop tard » afin de maintenir « la tension et l'attention ».

C'est le soir, et nous quittons la salle éprouvé-e-s par la densité émotionnelle des témoignages ; épuisé-e-s et alourdi-e-s par la souffrance de tant d'individus et tant de peuples ; révolté-e-s, mais pas étonné-e-s face à l'impudence du comportement de Monsanto et son absence totale de décence humaine. Pourtant, la détermination des acteurs du tribunal fait naître en nous un sentiment d'espoir et c'est le cœur quelque peu allégé que nous reprenons la route. Cette journée a été une belle synthèse entre dénonciation et action. Nous la ressentons comme un tremplin dans la lutte contre le modèle de Monsanto afin de projeter dans le droit international les revendications de la société civile, car comme le souligne après tout Françoise Tulkens, c'est au droit de suivre l'évolution des sociétés. Soyons donc, comme elle le dit, patients dans notre attitude, tout changement ne s'effectuant pas du jour au lendemain, mais aussi impatients dans nos revendications, car ce changement ne s'effectuera pas de lui-même.

Cora Hopkins et Loïs Mallet

Découvrez les témoignages des autres participants au procès sur la page Facebook [@monsantotribunal](https://www.facebook.com/monsantotribunal).

Vous souhaitez publier un article sur un sujet DD en particulier ? Ça tombe bien, le REFEDD est toujours à la recherche de nouvelles plumes ! Pour cela 2 étapes très simples : prendre connaissance de [la charte éditoriale du REFEDD](#) et contactez Cassandra à communication@refedd.org. On vous promet une réponse rapide !

Cet article [La jeunesse au Tribunal International de Monsanto](#) est apparu en premier sur [REFEDD - Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable](#).

Voir en ligne : <http://refedd.org/proces-monsanto-j...>

Licence : Pas de licence spécifique (droits par défaut)

[Contacter l'auteur](#)